L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 2 AVRIL 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI 2 AVRIL 1888.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins—assortiment général de faïence, ferblanc, etc.

Par S. Guinault, sur le chemin de la Métairie, à l'écurie de Roy.—une vacherie.

Cornichons etc.—Voir l'annonce de D. E. Morphy & Son.

Par D. E. Morphy & son, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins.—cornichons d'Underwood & Co., homards, ketchup, sirop limon, capres.

Magnifique Stock.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

La continuation d'un scandale.

Il y a plus d'un an que M. Hayes est, de fait sinon *de jure*, président des Etats-Unis. Son avènement au pouvoir, en dehors des procédés extraordinaires qui l'avaient amené, a fait sensation parce que M. Hayes a rompu tout d'abord avec la politique inconstitutionnelle et arbitraire d'intervention dans les affaires intérieures des Etats et parce qu'aussi il a lancé sur la réforme du service civil une belle profession de foi qui a de suite mis en révolte son propre camp.

On pouvait se demander si, pour faire oublier son origine, M. Hayes allait définitivement rompre avec le parti républicain et inaugurer une nouvelle ère dans l'histoire présidentielle des Etats-Unis, en remplissant ses fonctions avec indépendance et en vue seulement du bien de l'administration.

Les illusions, si on pouvait en avoir, n'ont pas été de longue durée. M. Hayes n'était pas de trempe à rompre ouvertement en visière avec ceux qui l'avaient nommé. S'il n'est pas revenu sur sa politique sudiste, c'est qu'il n'y avait pas à y revenir, sans risquer de se lancer dans une nouvelle guerre civile, et il n'avait ni l'autorité ni l'énergie voulues pour entreprendre une pareille tâche et nous croyons, d'ailleurs, qu'il n'en a jamais eu le moindre désir.

Mais, s'il n'a pu reculer sur ce premier chapitre de son programme, on peut dire pour le second chapitre, que sa profession sur la réforme du service civil est restée à l'état de simple velléité.

La réforme du service civil ne pouvait consister qu'à nommer aux emplois des hommes compétents et honnêtes en dehors de tout esprit de parti. Or, il eût fallu pour cela que le président éliminât presque tous les politiciens républicains, ce qui eût déchaîné contre lui des tempêtes et il n'a pas eu le courage de les affronter. Il a donc commencé par déclarer qu'il choisirait de préférence des républicains partout où il pourrait en trouver de convenables pour les emplois. Puis quand il a fallu passer de la théorie à la pratique, il a fait des choix tout aussi détestables que ceux de Grant lui-même.

S'il a soulevé des résistances dans la majorité du Sénat, ce n'est pas parce qu'il a fait ses nominations en dehors des rangs du parti républicain, mais c'est parce qu'il a mécontenté certaines coteries en en voulant satisfaire d'autres.

Un an s'est écoulé et beaucoup de nominations importantes sont encore en suspens, au grand détriment du service public.

A la Nouvelle-Orléans, nous avons eu un collecteur nominal qui n'était que le prête nom de son député et ce député n'était autre que le notoire Tom Anderson.

La démission du collecteur King a fait tomber l'administration de la Douane dans les mains de M. Anderson. C'était déjà un scandale à cause du rôle joué par ce personnage dans le "Returning Board." Or, le Président, loin de le faire cesser en envoyant au Sénat une nomination acceptable, n'a fait que l'aggraver. Il a nommé, il est vrai, M. Williamson, mais depuis le rejet de celui-ci, il ne s'est pas encore décidé à faire une seconde nomination. Les poursuites contre M. Anderson, la condamnation de celui-ci par un juri, faisaient un devoir au Président de lui retirer l'administration de la Douane. M. Hayes, au contraire, a vu là une raison pour différer toute autre nomination.

Nous avons donc assisté à cet étrange spectacle d'un homme condamné à deux ans de prison, continuant à administrer du fond de sa cellule, la Douane de la Nouvelle-Orléans.

Que l'arrêt de la Cour Suprême soit maintenu ou non, que M. Anderson soit mis en liberté ou qu'il passe de nouveau en jugement, il n'en reste pas moins sous le coup d'un verdict qui le déclare l'un des auteurs d'un fait que la morale réprouve et le Président devrait pour l'honneur du gouvernement, se hâter de nommer un collecteur afin de retirer à M. Anderson la direction d'un service aussi important.

Au lieu de cela, il y a comme un parti pris, de la part du Président, de retarder toute décision jusqu'à la solution finale du procès, et si M. Anderson est mis en liberté, nous ne serions pas étonné de le voir continuer à administrer la Douane, sinon comme titulaire, au moins comme député d'un nouveau prête-nom que le Président nommerait sur sa désignation.

Il est temps que ce scandale prenne fin et nos représentants et notre sénateur au Congrès devraient, ce nous semble, se faire l'écho de la juste indignation de leurs constituants, qui trouvent qu'on se joue avec trop de sans-façon des intérêts et de la dignité d'un des plus grands ports des Etats-Unis.

P. S. Cet article était composé lorsque la nouvelle nous est parvenue que la Cour Suprême avait repoussé la demande de l'avocat-général pour une seconde audition de cause et qu'à la suite de cet arrêt M. Anderson avait demandé et obtenu du juge Whittaker sa mise en liberté.

Le Président se décidera probablement à nommer un collecteur et nous saurons bientôt à quoi nous en tenir.

Nous avions prévu la décision de la Cour, mais nous maintenons notre opinion comme les juges ont maintenu la leur. En tous cas, l'issue de ce procès est un argument de plus en faveur de la nécessité absolue d'une refonte de toute notre législation criminelle.

LOUISIANE.—Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodeaux:

RÉCOLTE.—Les informations, que nous recevons sur la récolte, sont des plus satisfaisantes; le travailleur un moment découragé mais non vaincu, s'est enfin remis avec ardeur à la besogne et reçoit déjà une partie du prix de ses laborieux efforts, car presque partout le plant de canne nouvellement sorti est magnifique et bien fourni; les souches malheureusement sont plus lentes et rien encore ne peut en faire prévoir le résultat.

Pour peu que le temps continue à être favorable le contentement deviendra universel et finira par faire tomber dans l'oubli les récriminations amères et les plaintes désespérées de l'année dernière.

Le *Sugar Planter* se plaint de la sécheresse et dit que s'il venait une bonne pluie on pourrait juger de la condition dans laquelle sont les champs de cannes, plants et souches.

La pluie est venue et nos échanges de samedi nous donneront des nouvelles.

LE BILL DU TARIF.

La chambre des représentants a entendu avant-hier le rapport du comité des Voies et Moyens, présenté par M. Wood, sur la réforme du tarif douanier. Après la lecture du rapport, M. Wood a demandé à la chambre de fixer un jour pour la discussion du bill, et il a proposé que ce jour fût le jeudi, 4 avril prochain. Cette proposition a provoqué des débats qui ont mis en relief les dispositions de la chambre; elle a été finalement adoptée par 137 voix contre 114. Ce vote, bien qu'il ait l'avantage d'assurer un examen approfondi à une question qui est d'un intérêt vital pour le pays, et, par conséquent d'éclairer l'opinion publique qui n'en comprend pas assez toute la portée, n'est pas d'un augure favorable pour le résultat final. Il est évident que tous ceux qui ont voté contre la mise à l'ordre du jour voteront contre l'adoption. Parmi ceux, au contraire, qui ont voté pour, il est probable qu'il en est un certain nombre qui, sans engager leur résolution ultérieure, ont voulu que le sort du bill fût décidé sans plus tarder, plutôt que de le laisser indéfiniment en suspens, ce qui serait plus funeste pour le commerce que son rejet définitif. Or il suffirait d'un déplacement de onze voix pour renverser la majorité, et il est fort à craindre que ces onze voix ne se trouvent parmi ceux qui ont voté pour la discussion. Cependant les partisans du projet de loi espèrent recruter plus d'adhérents qu'ils n'en perdront au cours du débat, ce qui est peu probable, car il y a lieu de croire que ceux qui se sont prononcés adversement dès le début sont mus ou par quelque intérêt personnel, ou par l'influence de leurs commettants. Il y a donc plus de chance pour un revirement contraire que pour un retour favorable. Notons en passant, pour ordre, que le vote a été, pour une grande part, une affaire de parti, l'immense majorité des *oui* venant du côté démocratique, et l'immense majorité des *non* venant du côté républicain,—ce qui ne fait pas grand honneur à la chambre, car la politique n'a rien à faire dans une affaire de ce genre. Mais il suffit qu'une mesure si importante et si excellente qu'elle soit en elle-même, soit proposée par un membre ou par un comité démocrate pour qu'elle soit repoussée en masse par les républicains. C'est le cas du bill du tarif, et il y a là un symptôme affligeant pour les amis des institutions représentatives aux Etats-Unis.

Le bill, tel qu'il a été rapporté à la chambre, contient vingt sections, dont la première comprend treize catégories d'articles soumis au tarif, de la lettre A à la lettre M. En voici la nomenclature: A, coton et cotonnades; B, poteries; C, chanvre, jute etc.; D, vins, liqueurs etc.; E, métaux, y compris le fer et l'acier, brut ou ouvré; F, provisions; G, sucres, mélasses etc.; H, soies et soieries; I, épices; J, tabac et cigares; K, bois; L, laine et lainages; M, divers.

Le nouveau bill contient de nombreux changements aux dispositions du bill primitif tel qu'il a été livré à la publicité. En voici les principaux. Il y a une légère augmentation de droit sur les cotonnades, mais une diminution sur les cotons filés de qualités supérieures. De même pour les verres importés de toute espèce. Le droit sur les vins est élevé d'environ 26 0|0. Les métaux, le fer, en barre et en plaques, les chaînes, le fil de fer, etc., subissent une diminution d'environ 25 0|0 sur les taux actuels. La soie brute est admise en franchise, et le droit sur les soieries en pièces est réduit de 50 à 45 0|0. La laine sous toutes les formes et de toute origine est fixée à 35 0|0 *ad valorem*, au lieu des diverses classifications du présent tarif. En général, toutes les matières premières proprement dites qui avaient été indiquées comme sujettes au droit en sont exemptées.

Par contre, sont maintenues: la clause qui frappe d'un droit additionnel de 10 0|0, les produits des pays qui imposent un droit différentiel aux marchandises de provenance américaine; celle qui fixe à $300 en valeur les effets d'habillement et à $500 les autres objets à usage personnel des voyageurs arrivant dans le pays.

Restant affranchis de tout droit les œuvres d'art et les objets d'un caractère scientifique ou artistique destinés à des institutions d'éducation.

Enfin la section 21 du bill précédent, rappelant les lois de navigation et admettant en franchise les matériaux entrant dans les constructions maritimes, a été éliminée, pour être l'objet d'un rapport spécial qui sera ultérieurement présenté par le comité.

Il est impossible quant à présent de prédire quel sera le sort de ce projet de loi; mais l'essentiel c'est qu'il en soit disposé promptement dans un sens ou dans l'autre. Le commerce peut supporter sans perturbation la continuation du régime auquel il est soumis, si mauvais qu'il doit craindre ou espérer. Les affaires sur les articles affectées par les changements du tarif resteront forcément pendant ce temps dans un état de stagnation qui est la conséquence inévitable des transitions de ce genre; mais s'il n'est pas possible d'éviter ces transitions, c'est un devoir de les abréger, et ce devoir s'impose impérieusement aux législateurs. Espérons qu'ils n'y manqueront pas.

(Courrier des Etats-Unis.)

LE PROJET DE TARIF ET L'ESPRIT DE PARTI.—Nous lisons dans le *Messager franco-américain*:

Le *Post* adresse une remontrance assez bien méritée aux membres de la Chambre à propos de leur vote sur le projet du tarif douanier de M. Wood. "C'est, dit-il, une des plus importantes mesures qui aient été soumises au Congrès depuis plusieurs années, une mesure qui porte directement sur les intérêts commerciaux et industriels du pays. Elle n'a rien à faire avec la politique, mais touche aux questions d'économie publique et domestique, aux questions de taxe, qui sont aussi éloignées de tous les préjugés politiques que le nadir l'est du zénith. Mais parce que le rapport a été présenté par un démocrate au nom d'un comité démocrate, et parce que c'était une mesure formellement soumise aux délibérations d'une assemblée démocrate, il a fallu qu'elle tombât immédiatement dans la catégorie des affaires de parti. Les protectionnistes démocrates de l'Est ont voté avec les libre-échangistes du Sud et de l'Ouest, pour demander la prise en considération du bill: les républicains de l'Indiana libre-échangiste ont uni leurs suffrages aux protectionnistes de la Pennsylvanie pour donner au projet le coup mortel. Le vote a été aussi évidemment caractérisé par l'esprit de parti qu'une question purement politique aurait pu l'être. Nous ne pouvons concevoir une preuve plus frappante de la profonde ignorance du Congrès sur les questions économiques que celle qui est révélée par le vote d'hier.

LA REPRISE DES PAIEMENTS EN ESPÈCES.—Nous lisons dans le *Messager franco-américain*:

M. Sherman a donné, dans une conversation rapportée par le *Herald*, de nouvelle explications qui ont pour objet de rassurer le public sur la situation financière et de démontrer la parfaite possibilité de la reprise des paiements en espèces. Il peut augmenter, a-t-il dit, la réserve du Trésor en retirant l'argent des banques et des sous-trésoreries, où il est déposé pour le compte des Etats-Unis. Il y a $130,000,000 en or dans la seule sous-trésorerie de New-York. M. Sherman proteste contre l'intention qu'on lui attribue de neutraliser le *Silver Bill* en le faisant servir à la reprise des paiements en espèces. La loi elle-même produira cet effet, parce que quand la monnaie d'argent aura été émise par le Trésor, elle sera recevable pour les droits de douane. Il en résultera qu'elle fera prime et rentrera dans le Trésor fédéral, où elle servira à la reprise des paiements en espèces. Si les choses continuent comme à présent, le secrétaire du Trésor est convaincu que la reprise des paiements en espèces pourra se faire sans la moindre difficulté.

Le comité des Banques et de la Circulation a adressé une lettre à M. Sherman pour l'inviter à lui exposer ses vues sur la loi relative à la reprise des paiements en espèces et la possibilité de l'appliquer. M. Sherman a répondu qu'il avait déjà donné toutes les explications possibles sur ce sujet au comité des Finances du Sénat. Le comité des Banques et de la Circulation a répliqué qu'il ne lui suffisait pas de consulter le compte rendu du comité du Sénat, et qu'il voulait interroger lui-même le secrétaire sur tous les faits relatifs à la question de la reprise. M. Sherman a promis de se rendre à sa requête.

—Un mot inédit de Rossini.

On lui demandait s'il avait connu Beethoven.

—Oui, répondit-il, j'ai été le voir, étant jeune. Quel talent, quel génie.... Il a été le plus grand des musiciens!

—Et que dites-vous de Mozart?

—Oh! celui-là, c'est le seul!

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Nous apprenons que M. de Vivo et Mlle Ilma de Murska sont attendus ici mercredi prochain, et que dès ce jour-là on pourra commencer à louer des places pour le grand concert de vendredi soir, 5 avril.

MODES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.—Nous recommandons à nos lectrices d'aller jeter un coup d'œil sur le frais et élégant assortiment de modes de printemps et d'été que vient de déballer madame Galinier, rue Royale, coin Bienville. Elles y trouveront tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de modes. Les chapeaux que cette maison offre à ses clientes sont tous des chapeaux-modèles importés de Paris. La maison Galinier est bien connue pour le bon goût et le cachet parisien de tout ce qui sort de ses ateliers.

UNE DOUANE DE PASSAGERS A NEW-YORK.—M. Muller, membre du congrès, a présenté, dit le *Courrier des Etats-Unis*, une résolution ayant pour objet de supprimer un des plus graves désagréments qui attendent en cette ville les passagers de steamers arrivant d'Europe. Il requiert le secrétaire du Trésor de fournir des plans et devis pour la construction à la Battery d'un édifice en granit à affecter aux employés de la douane, aux passagers et à leurs bagages. Le mode actuel d'examen des bagages est à juste titre impopulaire. Il est une cause de pertes de revenu pour le gouvernement et de nombreux inconvénients tant pour les passagers que pour les employés de la douane. Les compagnies de steamers sont les premières à réclamer un changement.

Beaucoup d'argent a déjà été dépensé en préparatifs pour l'érection du bâtiment projeté, et il n'y a pas de bonnes raisons à opposer à la prompte adoption de la résolution Muller, dont voici le texte:

"Attendu que le trafic déjà important et en rapide voie de croissance de passagers et de fret entre le port de New-York et les pays étrangers, a rendu nécessaire d'adopter quelque système meilleur et plus moderne pour le débarquement, la protection et les facilités des affaires des passagers; et

Attendu qu'il a été fréquemment démontré que le gouvernement, faute des commodités convenables pour ses employés, qui ont à examiner les bagages, établir et percevoir les droits dans la précipitation et la confusion existant sur les débarcadères les jours d'arrivage, perd chaque année des sommes très-considérables;

Résolu que le secrétaire du Trésor est requis par les présentes de faire préparer et d'envoyer à cette chambre, le plus tôt possible, les plans, spécifications et devis d'un bâtiment permanent, en granit ou autre pierre durable, à ériger à l'endroit appelé Battery Extension, dans le port de New-York, de capacité suffisante pour accomoder les officiers des barques et les employés qui ont pour devoir d'examiner les bagages et de fixer et percevoir le droit sur les marchandises que les passagers peuvent avoir, avec aménagements pour le débarquement et la commodité des passagers généralement.

Résolu aussi que le secrétaire du Trésor est requis par les présentes de transmettre à cette chambre copies de toute correspondance qu'il peut avoir échangée récemment avec les autorités de l'Etat ou de la ville de New-York, ou avec le collecteur du port, relativement à la nécessité d'un bâtiment de ce genre pour satisfaire aux demandes croissantes du commerce; de plus, une déclaration touchant les mesures prises par le gouvernement, s'il en a pris quelqu'une, en vue d'acquérir la façade adjoignant la Battery Extension et appartenant maintenant à la ville ou à l'Etat de New-York."

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.—Sous le titre de *Conférences et Congrès*, les journaux de Paris publient l'arrêté suivant:

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Arrête:

Art. 1er. Il est institué pendant la durée de l'Exposition universelle de 1878 huit groupes de conférences et de congrès dans lesquels seront traitées les questions qui se rattachent à l'origine, à la production, à l'exécution, aux progrès, aux débouchés, à la législation, à la protection légale des œuvres et des produits de toute nature réunis dans l'enceinte de l'Exposition.

Art. 2. Ces conférences et ces congrès seront tenus dans les salles du Trocadéro, sous la haute direction et le contrôle d'un comité spécial.

Art. 3. Pour la préparation et l'organisation générale des conférences et des congrès, il est créé sept commissions correspondant aux divers groupes des produits de l'Exposition, et une huitième commission réunissant dans ses attributions tout ce qui ne peut trouver dans l'Exposition sa représentation matérielle.

Chacune de ces commissions se constituera en choisissant dans son sein un président et un secrétaire.

Art. 4 Un comité central composé des huit présidents ainsi nommés, centralisera et coordonnera le travail des commissions. Il arrêtera, sous l'approbation du gouvernement, les dispositions réglementaires relatives à leur marche, fixera l'ordre et la nature des conférences et des congrès qu'il y aurait lieu d'autoriser ou de provoquer. Il désignera les documents qui devront être publiés dans un recueil.

Ce comité sera présidé par le ministre de l'agriculture ou du commerce, ou par le sous-secrétaire d'Etat.

Art. 5. Il est institué près le comité central un secrétariat chargé de préparer les travaux des commissions, de recueillir les décisions du comité et d'en assurer l'exécution.

Art. 6—Un crédit de 100,000 fr. est ouvert au commissaire général de l'Exposition pour faire face aux dépenses d'installation, de publicité et de publication que réclamera l'institution des conférences et des congrès.

Ce crédit de 100,000 fr. sera imputé sur le chapitre 4 du budget général de l'Exposition universelle.

Paris, le 10 mars 1878.

TEISSERENC DE BORT.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 17 MARS.

SCRUTIN DE BALLOTAGE.

Bouches-du-Rhône

1re circonscription de Marseille.

Inscrits, 17,316. — Votants, 9,339.

MM. Amat	4,423 (élu)
Clovis Hugues	4,294
Blanqui	564

Au premier tour de scrutin, le 3 mars, M. Clovis Hugues avait obtenu 4,024 voix, M. Amat 3,733, M. Dupont 774 et M. Blanqui 596.

Gard

1re circonscription d'Alais.

Inscrits, 18,090. — Votants, 7,878.

MM. Favand, républicain	6,876 (élu)
Voix diverses	342
Voix perdues	32

Au 3 mars, M. Favand avait eu 4,940 voix, et M. Desmons, républicain, 4,445 voix. Hier, M. Favand n'avait pas de concurrent, M. Desmons s'étant désisté.

Ile-et-Vilaine.

Arrondissement de Fougères.

Inscrits, 21,675.—Votants 17,585.

MM. Riban, républicain	9,304 (élu)
de la Villegontier, mo.	8,077

Au premier tour de scrutin, le 3 mars, M. Riban avait obtenu 6,603; M. Bochin, républicain, 5,264, et M. de Dalmas, bonapartiste, 1,167. Hier M. de la Villegontier, qui avait été élu le 14 octobre et qui ne s'était pas présenté le 3 mars, était le seul concurrent de M. Riban, MM. Bochin et Dalmas ayant retiré leurs candidatures.

—Nous laissons aux *Tablettes d'un Spectateur* la responsabilité de l'information suivante que nous leur empruntons:

Il circule dans le monde diplomatique un bruit assez étrange et qui se trouve confirmé aujourd'hui même par un journal de Berlin.

Notre ambassadeur, en Allemagne, M. de Saint-Vallier, aurait été chargé par notre gouvernement de faire tous ses efforts pour engager l'empereur Guillaume et M. de Bismarck à venir visiter notre Exposition.

M. de Saint-Vallier, dit-on, négocie en ce moment cette grosse affaire qui, si elle réussit, lui assurerait, dans un avenir prochain, le portefeuille des affaires étrangères.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.—On nous annonce pour aujourd'hui: Temps clair ou partiellement couvert, vent du nord et même température.

Température, 1er avril 1878.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin	65	18
Midi	72	22
3 P. M.	74	23
6 P. M.	72	22

Départs.—Passagers partis hier par la ligne favorite de Mobile: W. L. Cannon, (steamer R. E. Lee), pour Louisville; E. Page, Boston; H. D. Smith, New-York; W. S. Marshall, Chicago; R. S. Garrett et femme, St-Louis; Fud. Hawcuth, New-York; R. J. Banyers, Nashville; N. Garrett, St-Louis; H. Helman, New-York; R. B. Allen, J. M. Allen, Nashville; C. A. Mellir, New-York.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.—Hôtel St-Charles.—Wm B Reurey, U S M C; Arthur Peterson, W S N; Philip Bissinger, New-York; D M Fitch, do; Jno W McIlhenny jr, do; A B Demorest, Charleston; J H Mooley et femme, Little Rock, Ark; H Strater, Louisville; Jno Butler jr, New-York; John Carr, do; Chas W Rhodes, New-York; W S Torian, St-Mary; Lewis Miller, Reading, Pa; Jno B Marsh, St-Mary; Murray Spencer, St-Louis; Freeman Seed, San Antonio, Tex; W H Gantz, New-York; Geo Scholl, Baltimore; Jno C Steele jr, St-Mary; J Y Sanders, do; W E Guthrie et femme, Ohio; Jno McGraw, La; H P Marsh et femme, New-York; M D Adler, do; E A LeRoy, do; J R Llanton, U S N; W Goldener, St. Louis; J W Porter, Washington, D. C; C C Adams, Louisville; R Mackrill, New York; C T Burgess, Chicago; Geo Taylor, Fulton, Arkansas; Theo Warfield, Batesville, Arkansas; Thos Womac, Batesville, Arkansas; Saml Kerr, Helena, Arkansas; P C Powele, Little Rock; H E Harper, Madison; W Epewin, Chine; Paul Jones, dame et fils, Cleveland; Mme J P Jones, Toledo; Miss T Pollock, Youngstown, Ohio; Henry Tod, do; T J Foster, St. Mary; E Shedden, Mobile; Jas Flood, do; W B Miller, Cincinnati; S W Nickerson, Providence, R. I.; A S Nickerson, do; L A Campbell et dame, Vicksburg; Jas Bradford, Paris, Kentucky; F P Poche et fils, St. James; Jno A Stevenson, Louisiane; Jno McGraw, do; T L Van Pessen et dame; Mobile; Geo A Deadbeon, Brooklyn; J C Fisher et dame, Philadelphie;

CITY HOTEL.—W J Moore, U. S. Navy; Jno S Brownbridge, New York; Richard Turner, do; Wm Potter, Point Clear, Ala; A S Benedict, Chicago; B F Spalding, Cinn.; W J Pearson, do; Barney M Mooney, Chicago; J Wenship, Texas; Isaac Gillen, fleuve; W L Kerm, Miss; W B Jones, do; M J Mohr, ville; R B Park, Cinn. Ohio; C F Nellis, Cairo, Ill. W S Marshall, Chicago; Thos Noel, do; G Wilheum, New Castle; Geo Withelm, Cinn. Ohio: A D French, Mich; T W Leonard, Miss; J Eaton, Utica, N-Y.; J Clark, Holmes Co. Miss; Chas S Riddy Baton-Rouge; W H Walton, Phila. Pa; Master David Barrow, Ouest Féliciana; Thos Johnson, Holmes Co., Miss; R S Hale, N Y; J M Sims, Williamsburg; Richard Murry, do; Mrs Saml Froome et enfant, Cinn; Mrs Jno R Froome, do; Miss Fannie Froome, do; M W Hill, Ark; Robt Goodwin, Eldorado; Wm Walton, St Louis, Mo; O L Holman, Chicago; Wm Wilkins, Burton, Miss; W L Sistrunk et femme, McComb City; Miss Lizzie Sistrunk, do; Charles W Karington, Yazoo; E L O'Hara, Chicago; A Edwards, St Louis; B F Boon, do; J E Mapengill, do; J M Boon, do; S D Green, Miss; A R Woodbridge, N Y; J W Coleman, ville; W E McCampbell, Refugio; E F Miller, Miss; D K Newell et femme, Thibodeaux; M Walker, Franklin, La; Mrs A Bacon, Woodbury; Ed Pellerin, Vermillon, La; Tom Code, Galveston; James S Mahon, Centreville, La; T S Easton, do.

Académie de Musique.—Mlle Eme Roseau et M. Willie Edwin continuent à faire la joie du public de l'Académie de Musique. Hier soir "Robinson Crusoé" a été joué d'une manière supérieure. Les costumes étaient magnifiques et le passage ravissant. Robinson Crusoé restera sur l'affiche jusqu'à mercredi soir et sera joué ce jour là en matinée. Après quoi, le lendemain "Oxigen", autre pièce burlesque ou Willie Edwin est réellement incomparable, fera son apparition, précédée par la petite comédie intitulée: "A Twice Told Tale."

Anderson en liberté.—Hier matin, vers les 11 heures, la Cour Suprême a rendu sa décision sur la demande d'une nouvelle audition de cause faite par l'avocat général dans le procès de Tom. C. Anderson. La Cour a refusé la demande et dans sa décision, annonçant le refus, le président-juge a rappelé clairement et distinctement ce que la Cour avait décidé dans sa première opinion, et il a passé en revue et réfuté les points soulevés par l'avocat général dans son bref, déposé comme base de sa demande pour un nouveau procès.

Le cour par l'organe du juge Manning, a dit que dans sa première décision elle n'avait pas décidé si l'état consolidé des retours pour la paroisse Vernon, est un document public ou non, attendu qu'il n'était pas nécessaire de décider ce point. Ce que la cour a décidé c'est que le document produit en preuve comme l'état forgé par le prisonnier, n'est pas un document public que, dans l'information, le prisonnier est accusé d'avoir forgé. Le document ne possède pas ce qui peut le constituer ainsi, et ne se conforme pas au Statut. Il n'a pas le certificat du greffier de la cour, chose nécessaire pour lui donner le caractère du papier que le prisonnier aurait forgé.

A 11 heures et demie, la cour a rendu la décision suivante:

Il est ordonné et décrété qu'une demande de nouvelle audition de cause a été refusée et que notre jugement subsiste tout entier.

Immédiatement après ce décret, M. Castellanos, avocat d'Anderson, s'est adressé au juge de la Cour Supérieure Criminelle et en a obtenu un ordre pour l'élargissement immédiat du prisonnier. A midi et demi, Anderson était en liberté.

Les exilés cubains.—Le club cubain, l'*Occidente*, désirant faire une démonstration publique contre les conditions de la paix convenue entre le gouvernement espagnol et quelques hommes de la Chambre des Représentants cubains et quelques officiers de l'armée, avait fait appel aux Cubains demeurant en cette ville pour tenir un mass meeting d'indignation. Le meeting a eu lieu dimanche dans la salle du Globe, au coin des rues St-Pierre et St-Claude. Appelé à l'ordre à midi, le secrétaire du club l'*Occidente* a prononcé un discours, après quoi le Dr Luis D'Estrampes a été nommé président et M. Lopez Perez secrétaire.

Le Dr D'Estrampes a remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle lui avait fait et a blâmé la conduite de ceux qui avaient accepté les conditions du gouvernement espanol sans consulter la plus grande partie de l'armée cubaine, ce qui leur vaudra le titre de traitres. Il a favorisé l'idée de former aussi vite que possible une organisation permanente pour aider l'armée cubaine qui est encore en campagne sous le commandement du Maj. V. Garcia, président de la République, du Maj.-Génl. Roloff, commandant en chef le département de Las Villas et du Maj.-Génl. Maceo, commandant en chef le département oriental.

Mr Lopez Perez a conseillé l'union et a été fort applaudi. Il a recommandé la formation d'un comité qui aurait l'appui de tous les exilés en cette ville. Adopté.

Mr Santos Balbin a demandé que les fonds collectés ici fussent adressés au comité central révolutionnaire à New-York.

Mr Santo Pardos, soldat cubain, venu ici tout récemment de Cuba, a dit qu'il avait été obligé de se rendre par suite de la capitulation de Camaguey, mais qu'il la regarde comme une trahison, et que son intention est de retourner à Cuba pour y défendre l'indépendance de l'île.

L'assemblée a fait les nominations suivantes pour la Constitution du comité et s'est ajournée en poussant des hurrahs pour l'indépendance cubaine:

Président, Mr Lopez Perez; vice-président, Dr Luis D'Estrampes; secrétaire, M. Campo; vice-secrétaire, Valentin Lopez; trésorier, Clemente Gonzales.

L'association des jardiniers.—Hier matin, le maire a reçu de cette association une notification d'après laquelle les jardiniers cesseraient à partir de ce jour de payer aux fermiers des halles les 25 cents par jour pour avoir le droit d'amener leurs charrettes rue de la Levée devant le marché aux légumes. Ils refusent de payer parce que, disent-ils, une ordonnance permet la vente des légumes dans les rues sans obliger les vendeurs à [illegible].

Poissons d'avril.—L'*Abeille* n'ayant pas paru hier n'a pu servir de poisson d'avril à ses lecteurs, mais ses confrères s'étaient mis en frais d'imagination et ont été prodigues. A propos de poissons d'avril, nous trouvons dans le *Meschacébé* les remarques suivantes reproduites par notre confrère d'un journal de Paris:

Le 1er avril est le jour légendaire où les plaisanteries de toute sorte, bonnes ou mauvaises, sont tolérées... que dis-je! autorisées, forcées.

Impossible de se fâcher ce jour-là, sous peine de passer pour un grincheux. Un monsieur au café vous prend votre chapeau neuf pour en mettre un vieux à la place. Vous vous en apercevez: il vous répond:—Poisson d'avril!

Un ami vous engage à dîner au restaurant, et au moment où sonne le quart d'heure de Rabelais, il s'éclipse sous un prétexte quelconque, vous laissant en tête à tête avec le garçon...... Poisson d'avril!

Il y en a mille comme cela, toutes plus spirituelles les unes que les autres.

Une autre coutume qui s'intronise dans le monde parisien, c'est celle d'offrir, le 1er avril, des poissons en carton, remplis de bonbons. C'est en quelque sorte un impôt volontaire, un sacrifice fait, dans le but de [illegible] plaisanteries d'usage.

Nous avons voulu savoir d'où provenaient tous les poissons étalés dans les magasins depuis quelques jours. C'est bien simple. Ils sortent des nombreuses fabriques de cartonnages, qui le reste de l'année fournissent les poupées. Comme celles-ci, ils sont faits avec de la pâte de carton, détrempée, malaxée et réduite en bouillie, qu'on étend dans un moule et qu'on laisse ainsi sécher. Une fois sec, le poisson est peint à l'huile, doré ou argenté selon sa nature, coupé sous le ventre, pour former boîte, et doublé en calicot, en toile ou en soie, selon le luxe qu'il comporte.

Tous les poissons ne sont pas également réussis. Ainsi, tandis que la carpe est admirablement exécutée, tandis que la peau vert-argenté du maquereau fait illusion, le rouget, au contraire, est d'une teinte fausse, et le brochet manque de vérité. L'écrevisse et le homard surtout sont absolument mauvais. En vertu du mot de feu Janin, le "cardinal des mers" est peint en rouges briques d'un ton fort éloigné de la vérité; puis, pour la facilité de l'exécution, on supprime les deux tiers au moins des petites pattes. Bref, il faudrait être d'une myopie exemplaire pour pouvoir s'y laisser prendre une seconde seulement.

Comme on renchérit sur tout, le poisson en carton ne suffit pas. On en fabrique maintenant de plus luxueux, en laque de chine, ou en métal émaillé, or ou argent. Inutile de dire que les prix de ceux-là deviennent abordables pour un certain monde seulement. Au lieu de bonbons ce sont des bijoux qu'ils sont destinés à contenir.

Nous parlions tout à l'heure des poissons qui font illusion. L'an dernier, un de nos amis avait apporté chez lui une superbe carpe, qu'il montra triomphant à sa femme, en lui disant qu'il venait de passer par les Halles et qu'il l'avait achetée presque pour rien.

Jalouse de ses prérogatives, la dame jeta à peine un coup-d'œil sur la carpe, puis se bouchant les narines:

—Mais il n'est pas frais.... il infecte, ton poisson! s'écria-t-elle.

Le mari, sans mot dire, appuya sur l'une des ouïes, et le poisson d'avril s'ouvrit. Qui fut penaude, je vous le demande!

Injonction contre les bons à prime.—Samedi, à la Cinquième Cour de District, l'affaire Southmaid contre la ville de la Nlle-Orléans, pour arrêter le tirage des numéros émis en échange des bons de chemin de fer, a été plaidée par M. Wm. Reed Mills, avocat du plaignant.

L'argument présenté est que le principal des bons émis par la ville de la Nlle-Orléans en faveur des chemins de fer en vertu des lois No 108 et 109, de 1854, n'est pas dû par la ville, parce que

1. Les lois de 1852 (la loi de consolidation de la charte de ville et le Statut de 1853) étaient prohibitifs pour la ville de la Nlle-Orléans décrétant qu'aucune ordonnance, créant une dette ou un emprunt, ne sera valide à moins que cette ordonnance ne pourvoie aux voies et moyens pour le payement ponctuel de l'intérêt courant et pour le payement plein et ponctuel du capital à maturité et les lois 108 et 109 n'ont pourvu en rien au principal, excepté le capital des chemins de fer.)

2. L'article 111 de la constitution de 1852 contenait une semblable restriction sur la Législature d'Etat, et comme la ville tenait ses pouvoirs de la Législature, cette dernière ne pouvait relever la ville de ces restrictions. De là les actes de la Législature et les ordonnances de la ville autorisant l'émission de bons pour les stocks de chemin de fer et établissant une taxe pour le payement de l'intérêt seulement (et cela conditionnellement) et prohibant toute responsabilité de la ville pour le principal des bons.

3. Qu'un autre mode que celui de la taxe a été prescrit pour le payement des bons, les actions des dites compagnies ainsi remises à la ville de la Nlle Orléans devant rester pour toujours réservées pour le rachat des dits bons", position prise par le juge Billings dans l'affaire de Morris Ranger contre la ville de la Nlle Orléans et qui a été soutenue une seconde fois tout récemment dans l'affaire de la Nlle Orléans contre John A. Morris, à la même Cour, à propos du Marché Bazar.

Quant à la bonne foi des tiers qui ont payé en bonnes valeurs, M. Mills réfère simplement aux récentes décisions de la Cour Suprême dans les bons de Shreveport et autres affaires, qui ont réglé ce point finalement et contrairement aux intervenants.

M. Mills s'est appuyé sur de nombreuses décisions dans les cours supérieures d'Etat et des E. U. et a soumis l'affaire à la cour qui a dit qu'elle aviserait.

Accident au steamer Wild Gazelle. — Samedi vers minuit, le steamer Wild Gazelle, arrivé devant la rue Conti, s'est heurté contre un chicot qui a enfoncé un morceau de sa coque dans le centre. Le bateau a commencé à couler immédiatement; mais heureusement le tug N. M. Jones est venu à son secours, et ce tug après avoir pompé pendant plusieurs heures a réussi à sauver le steamer qui s'est relevé graduellement sur l'eau. Il n'y avait, au moment de l'accident, ni passagers ni fret à bord du steamer.

Les femmes belliqueuses. — Dimanche, vers 2 heures et quart, l'officier John Kelly, essayait d'arrêter, au coin des rues Bassin et Gravier, un échantillonneur de coton, nommé Albert Murray, pour ivrognerie et tapage, lorsque deux femmes, Kitty Murphy et Lily Farrell, se sont élancées sur lui, et l'ont jeté à terre et maltraité de toute façon. Mais l'officier a pu se remettre sur ses jambes et jouant alors de son baton, a commencé à se défendre en attaquant les deux forcenées. Kitty Murphy a reçu un coup à la tête et est tombée à son tour à terre presque sans connaissance. En ce moment l'officier Sullivan a paru et avec l'assistance de Kelly, a pu conduire Murray à la salle de police. Revenant ensuite sur le lieu du combat, ils ont arrêté les deux femmes Kitty et Lily qu'ils ont emmenées au corps de garde. Avant d'y entrer, Kitty a demandé à faire panser sa tête à l'hôpital, ce qui lui a été accordé. La blessure n'est pas dangereuse.

Un nègre furieux.—Samedi soir, vers les 10 heures, une querelle s'étant élevée, rue Constantinople, près la rue des Magasins, entre John Thomas et Adam Yancy jr., tous deux de couleur, le premier a donné à l'autre au côté gauche un coup de couteau qui probablement lui coûtera la vie. Le père du blessé et ses deux frères, Moses et George, étant accourus à ses cris, Thomas, doué d'une grande force, s'est élancé sur chacun d'eux, les a atteints de son couteau et les a jetés à terre. Adam Yancy père, a été blessé au dos, entre les deux épaules; Moses a été blessé au dos aussi, mais un peu plus bas, et George près de l'épine dorsale. Après avoir donné cette fameuse preuve de sa puissance musculaire, Thomas s'est esquivé et n'a pas reparu depuis. On dit que la querelle s'était élevée à propos d'une femme.

Noyé.—Le 12 mars, George Dixon, couleur, âgé de 18 ans, un des matelots du sloop Lisette, s'est noyé près du Bayou Gaspand, à environ 60 milles de la Nouvelle-Orléans. A l'arrivée du sloop ici, le sergent Surgi a appris les détails suivants sur la perte de ce jeune homme. Dixon se baignait dans le bayou quand il fut saisi d'une crampe et il se noya avant qu'on eût le temps de lui porter secours. Le corps a été retiré de l'eau et enterré dans une île.

Accidents.—L'agent de police Littleton rapporte qu'entre deux et trois heures, hier après-midi, un nommé William Reed, âgé de trente-cinq ans, a reçu à la jambe un coup de pied de son propre cheval, au coin des rues Magasins et Gravier. Transporté à une pharmacie du voisinage, Reed dont la jambe était cassée, a été pansé par le Dr Borde et transporté ensuite à sa demeure.

Un peu plus tard, M. Martin Leroy est tombé accidentellement d'une échelle et s'est rompu la jambe, un peu au-dessus du genou.

Incendie. — Hier soir, à 8 heures moins un quart, une épaisse colonne de fumée sortait d'une fenêtre du troisième étage du magasin de faïence d'Isidore Levy, rue des Magasins, entre les rues Commune et Gravier. Aucune étincelle ne sortait avec la fumée, le feu a eu le temps de faire des progrès dans l'intérieur avant qu'on s'en aperçut pour donner le signal d'alarme.

Les babcocks sont arrivés les premiers, mais le feu ayant commencé aux étages supérieurs et toutes les portes du magasin étant solidement fermées, il a fallu attendre des haches pour les enfoncer ainsi que les fenêtres, dont les volets étaient couverts de tôle. Cela a nécessité un certain délai, et le feu était descendu aux étages inférieurs quand les pompes ont commencé à jouer. La lueur jetée par l'incendie était immense.

Sept ou huit ilets des rues Magasins, Commune, Gravier et Tchoupitoulas étaient éclairés. A la rue du Canal devant la Douane, on y voyait comme en plein jour, mais à 9 heures, les pompiers s'étaient à peu près rendus maîtres de l'incendie, bien que les pompes aient continué longtemps encore à jeter de l'eau dans le voisinage.

La bâtisse où l'incendie a pris naissance a été presqu'entièrement détruite; elle appartenait à la veuve Vance et était assurée pour la somme de $20,000.

Le stock de marchandises de MM. Isidore Levy & Cie., évalué à $76,000, a été entièrement consumé et était couvert par une assurance de $60,000 répartie entre les compagnies "Liverpool, London & Globe," Crescent, Factors & Traders et diverses compagnies étrangères.

Voir la suite à la 4me page.

Terrible risque à courir.—Ils courent un risque terrible ceux qui séjournent ou qui vont demeurer dans les districts où les fièvres d'infection règnent, sans avoir les moyens médicaux pour fortifier leurs constitutions et les défendre contre le fléau périodique. Le danger pour les sujets bilieux ou pour ceux qui manquent de force vitale est particulièrement sérieux. On devrait employer et avoir continuellement à sa disposition, un agent préventif et curatif, et le meilleur de tous, le seul sur lequel on puisse compter avec une certitude parfaite de protection est la préparation connue sous le nom de Hostetter's Stomach Bitters. Ce grand spécifique extirpe tout vestige d'infection du système et lui donne un degré d'activité vitale et une puissance de résistance qui établit l'influence de la fièvre. Il prévient en même temps et neutralise l'influence des miasmes. Il remédie aussi aux désordres de l'estomac, des boyaux et du foie, qui règnent particulièrement dans les régions insalubres, et il est en même temps un grand et incomparable régénérateur.

Décédé hier, lundi, à St-Jean Baptiste, Lne., à 3 1/2 heures du matin, SYLVESTRE CAMBON, né à Paris, France, âgé de 43 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, à 10 heures du matin. Le convoi partira du No 367 rue St-Claude, entre Kerlerec et Columbus.

De la part de sa famille.

Décédé à St Jacques, vendredi, 29 mars 1878, à 4 heures de l'après-midi, JULES LANGE, à l'âge de 54 ans, natif de la Nlle Orléans, fils d'Adolphe Lange et de Henriette Amy.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré MERCREDI le 3 avril à 6 heures et demi, à l'église de Notre Dame du Sacré Cœur, pour le repos de l'âme de JEAN LOUIS JERLE. Les parents, les amis et connaissances sont respectueusement invités à assister.

De la part de sa veuve.

ENTREPOT DE TAPIS.

17 .... Rue de Chartres 17

NOUS recevons, en ce moment, de fortes additions à notre stock. Nos prix actuels sont les mêmes qu'avant la guerre et au-dessous de ces prix.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton.
TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHANVRE.
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS, Étoffes pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, Garnitures, &c.

A. BROUSSEAU & SON.

6 fév—2m PP

BAIE ST-LOUIS—Passagers attention.—Le "NEW CAMELIA" partira MERCREDI le 3 avril, à l'arrivée des chars du chemin de fer de la ville, partant de la rue du Canal à 8 heures, au lieu de 9 heures. Un train spécial a été préparé à cet effet. 2 av—2f

MAISON
J. GALINIER,
Rue Royale coin Bienville,
N° 53,
MERCREDI, 3 avril et les jours suivants,
OUVERTURE
Des marchandises de printemps et d'été.
CHAPEAUX MODELES.
Assortiments de nouveaux chapeaux garnis dans toutes les formes nouvelles et à tous les prix.
Madame Galinier sollicite respectueusement la visite de toutes les dames. 2av—6f

Un poisson d'avril.

LES jardiniers, je suppose, ont voulu donner un poisson d'avril à Dumestre et à Fréchou, mais mal leur en a pris, car plusieurs d'entre eux ont été arrêtés pour refus d'avoir voulu payer leur droit de charrette, conseillés par le président de l'association des jardiniers et quelques autres de son entourage.

2 avr—1f — A. PIOT.

MM. D. E. Morphy & Son,
Agents des Knickerbocker "Works",
VENANT de recevoir un fort envoi du célèbre LAIT — "popular brand" — de cette grande fabrique, sont à même d'en approvisionner leur nombreuse clientèle et le commerce en général. 2 av—3f

Département du Commerce.
Salle No 18 de l'Hôtel-de-Ville.

Avis aux propriétaires de Marchés Privés (Private Markets).

Votre attention est appelée sur l'ordonnance suivante:

{ Mairie de la Nouvelle-Orléans,
{ Hôtel-de-Ville, 29 mars 1878.

(No 4,416—Série d'Administration.)

ORDONNANCE pourvoyant à l'établissement, au règlement et au gouvernement des marchés privés de la ville de la Nouvelle-Orléans, et punissant les infractions à la dite ordonnance.

Section 1. Il est ordonné par le Conseil de Ville de la ville de la Nouvelle-Orléans,—Que des marchés privés, pour la vente de viandes, poissons, légumes, fruits, et autres comestibles, peuvent être ouverts et tenus dans une partie quelconque de la ville de la Nouvelle-Orléans, mais à une distance qui ne devra pas être de moins de six ilets d'un marché public quelconque de la dite ville, pourvu que les propriétaires des dits marchés acquittent la licence voulue, et se conforment à la présente ordonnance et autres ordonnances qui ont trait aux marchés privés.

Sec. 2. Il est de plus ordonné, &c. Que tous les marchés privés devront être tenus à l'étage inférieur des bâtisses dans lesquelles ils seront ouverts, et devront avoir des parquets carrelés ou en pierre. Ils devront être parfaitement lavés et nettoyés tous les jours. Aucune viande, aucun comestible ne devra être exposé sur le trottoir. Les dits marchés devront être fermés à midi précis, tous les jours.

Quiconque enfreindra cette clause sera passible d'une amende de cinq piastres au moins et de vingt-cinq piastres au plus, amende qui devra être imposée et recouvrée par le recorder du district dans lequel le dit marché est situé.

Sec. 3. Il est de plus ordonné, &c. Que l'administrateur du Commerce ou son député aura plein pouvoir d'inspecter tous les marchés particuliers à n'importe laquelle des heures où ils sont ouverts, et tout propriétaire qui s'opposera à l'inspection devra être condamné à une amende qui devra être imposée et recouvrée, ainsi qu'il est dit dans la clause précédente.

Sec. 4. Il est de plus ordonné, etc., qu'aucun marché privé ne devra être établi à une distance de six ilets d'un marché public quelconque de la ville. Il sera du devoir du chef de la police, sous la direction de l'administrateur du Commerce, de faire fermer un marché privé quelconque établi contrairement à la présente clause. Toute personne qui ouvrira un marché privé en violation de la présente clause sera passible d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque infraction, amende qui devra être imposée et recouvrée par le recorder du district dans lequel le marché se trouvera.

Sec. 5. Il est de plus ordonné, etc., que cette ordonnance devra être mise à exécution à dater de son adoption et que toutes les ordonnances contraires sont par la présente abrogées.

Adoptée, par le conseil de ville de la Nlle-Orléans, le 26 mars 1878.

ED. PILSBURY, maire.

Pour copie conforme,

THOS. G. RAPIER, secrétaire.

Cette ordonnance sera rigoureusement exécutée à dater du 15 avril 1878.

CHAS. CAVANAC, Administrateur du Commerce.

3 avril—6 7, 10, 14.

ON

Ne peut plus douter de la popularité d'un établissement qui établit une règle aussi équitable que celle-ci.

Nos relations avec les grands districts manufacturiers nous permettent de telles réductions sur la chaussure, que dans beaucoup de cas nos prix sont au-dessous de ceux du gros. Nos derniers contrats avec les maisons NEWTON & SON'S et CAMDEN & BURTON

REND

impossible la concurrence sur les bottes claquées. Quand on pense que cet article se vendait, avant nos contrats, 2,00 piastres, et qu'aujourd'hui nous l'offrons à 50 cents de moins; c'est-à-dire pour $1 50 la paire. Notre chaussure commune est toute vendue sur consignation. Achetée par nos principaux agents dans les grandes ventes à l'encan de Boston et de New York ou de maisons qui, pour faire de

L'ARGENT

font de grands sacrifices, nous pouvons hardiment vendre à des prix auxquels le petit commerce même pourrait acheter. Nous donnons ci-dessous un aperçu de certains de nos prix:

POUR

1,50	la paire bottes claquées pour dames.
1,00	" " lacées et claquées pour dames.
60c.	" bottines pantoufles en peau pour dames
65c.	" " " lacées "
75c.	" " " à chaux "
1,50	" Bottines claquées "
1,00	" Brodequins en peau "
1,25	" " supérieure "
40c.	" " de bébé.
50c.	" " Enfants, à talons.
80c.	" bottes " "
1,00	" " enfants doublées au bout.
1,00	" " en peau pour fillettes.

Et de plus nous offrons à nos clientes

TOUT

un immense assortiment de bottes en chevreau anglais, français et allemand d'une élégance parfaite, ayant été confectionnées d'après nos ordres sur des formes créoles. Nous nous plaisons à appeler l'attention toute particulière des dames sur le

SOULIER

AIMÉE, cet article est tout à fait nouveau, et quoiqu'étant découvert il peut servir pour sortie

QUI

n'a pas vu notre magasin ne peut pas s'imaginer ce qu'il peut y avoir de variété dans un assortiment complet de chaussures en tous genres. Nous invitons nos amis de la CAMPAGNE et de la ville à nous venir visiter

AVANT

d'aller ailleurs. Les avantages que nous offrons sont très grands: Nous délivrons GRATIS dans toute la ville, ainsi qu'à Alger, Gretna, Carrollton et toutes les gares de chemins de fer, tous les paquets ou cartons achetés à notre établissement.

Afin d'éviter à nos clients le désagrément de marchander nous avons établi la règle du PRIX FIXE et de plus chacun de nos cartons, ou caisses, sont marqués en chiffres connus. Nous avons cru bon d'inaugurer cet

USAGE

afin que le moins connaisseur puisse acheter avec autant d'avantage que qui que ce soit.

A

l'avenir nous prions les personnes qui voudraient recevoir nos catalogues ou prix courants, de vouloir bien nous le faire savoir; nous nous ferons toujours un véritable plaisir de les leur faire parvenir.

Le bon marché n'a jamais

CESSÉ

d'être notre seule manière d'opérer; aussi avons-nous plaisir à constater que notre vogue n'a fait que grandir chaque jour. On trouvera dans notre STOCK tout ce que l'on peut désirer en fait de chaussures: depuis le soulier de Bébé, jusqu'au plus énorme brodequin d'homme. Tout est là.

DE

nombreuses demandes nous étant parvenues, des campagnes surtout, pour le brodequin chevillé, pour homme de BATCHELLER. Nous prenons plaisir à annoncer que nous avons pris des arrangements avec la maison de ce nom, arrangements qui nous permettront à l'avenir de pouvoir satisfaire à toutes les demandes. Notre but étant de

PLAIRE

nous offrirons à partir du 2 avril un CADEAU à chaque enfant qui viendra nous visiter.

Nous invitons nos amis et connaissances à venir voir notre immense STOCK; nous nous ferons toujours un plaisir de les bien recevoir

A

L'ÉTOILE ROUGE

COIN DOUANE ET BOURBON,

A UNE RUE DE CANAL

[illegible]

Chemises Françaises
—CHEZ—
B. SEMBRE,
Coin St.-Louis et Royale.
Reçu par les derniers steamers:
Un assortiment complet de
CHEMISES DE PARIS.
Chemises toile, devant toile, percale couleur, Tous les genres, toutes les grandeurs, AVEC OU SANS COLS.
Linge de dessous, Caleçons toile et coton croisé, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards, Cravattes, Faux-cols.
Parapluies, soie et ginghams.
Ombrelles, Parasols, Bains de mer.
Brosserie, Ganterie, Parfumerie.
Grandes spécialité de Jouets.
Voitures pour enfants.
Stock complet de Mercerie.
Eventails ordinaires, Eventails de soirée.
—ENFIN—
Une grande quantité d'articles trop longs à énumérer ici et que l'on peut lire sur des tableaux affichés aux portes du magasin.

Magnifique occasion.
Il me reste quelques douzaines de GANTS VRAI JOUVIN, MÉDAILLE D'OR, pour dames et messieurs, 2 boutons, $1 50 la paire.

NOTA.—Achetant directement en fabrique au strict comptant, je suis à même de soutenir toute concurrence pour la modicité des prix.
17mars—2m—DJMaPP

Un Valet pour voyager.
UN monsieur qui est à la veille de partir pour visiter la France, demande un jeune français comme valet de chambre et compagnon de l'âge de 16 à 20 ans. Il devra être petit de taille, d'un joli extérieur de manières polies et posséder entièrement la langue française.
Répondre en anglais donnant l'âge et le signalement personnel. Adresse: Englishman, au bureau de l'*Abeille*. 2 avril—1f

GRAND DÉBALLAGE
d'Habillements Confectionnés.
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.
Les plus remarquables comme élégance et bon marché.
Notre assortiment est le plus grand et le plus varié sur place.
Avant tout achat il est indispensable de faire une visite à la maison.
Attention spéciale pour les ordres de la campagne.
LÉON GODCHAUX,
31mars—1m — 31 et 33 rue Canal.

ARTICLES POUR MODISTES.
F. TUJAGUE,
IMPORTATEUR,
No 11, rue de Chartres,
PRÈS CANAL.
GRAND DÉBALLAGE DE NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS EN
Chapeaux, Fleurs, Soieries, Tulles, Rubans, Etc.
Toujours en magasin un assortiment complet représentant tous les genres et tous les prix.
Ce stock, l'un des plus considérables de cette ville, est régulièrement alimenté par tous les arrivages de steamers.
Excellents marchés, dans les articles les plus courants, pour les acheteurs des campagnes, dont les commandes sont remplies avec un soin extrême.
10 mars—1m D M J

DÉBALLAGE.
Mme F. R. HARDON,
Déballage de printemps et d'été.
CHAPEAUX FRANÇAIS.
DÉBALLAGE,
Mardi et Mercredi 2 et 3 avril 1878,
Au No 29 de la rue de Chartres
PRÈS DOUANE
PAS DE CARTES. — 29 mars—5f

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company.—No 20 rue Carondelet. — Nouvelle-Orléans, 25 mars 1878.—A une assemblée du Conseil des Directeurs, tenue le 21 du courant, il a été déclaré un dividende de deux piastres et demie ($2.50) par action, payable aux actionnaires à partir de LUNDI, 15 avril 1878.
J. B. AUGUSTIN, Secrétaire.
27 mars—27 mars au 15 avril.

AUX IMPRIMEURS.
NOUS avons constamment dans nos ateliers le plus fort stock de caractères d'imprimerie qui se trouve en Amérique. Nous vendons, au comptant, et nous livrons la quantité de caractères que l'on désire.
Nous tenons également tous les genres de nouveaux matériaux d'imprimerie.
Les ordres que l'on voudra bien nous adresser par l'entremise de nos agents, MM. E. C. PALMER & CO., de la Nouvelle-Orléans, seront promptement exécutés.
GEO. BRUCE'S SON & CO.,
No. 13 Chambers street.
New York.
N. B.—Les caractères employés par l'Abeille sont le Brevier (petit texte) No. 13 et le Nonpareille No. 13, de Bruce, avec les chiffres de nouveau genre connus sous le nom de "Patent figures and fractions." 24 mars—3mois

Charbon. Charbon. Charbon.
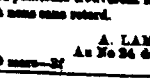

Notre remorqueur J. Sharp McDonald, arrivant de Louisville avec des chalands du meilleur charbon de Pittsburg, nous sommes à même de remplir des ordres par bateaux, barges ou en quantités quelconques, au plus bas prix du marché.
Les planteurs trouveront leur intérêt à s'adresser à nous sans retard.
A. LAMBERT & CO.,
Au No 34 de la rue Carondelet.
30 mars—2f

H. CASSIDY, — J. F. HOGAN.
H. CASSIDY & Co.
(Maison établie en 1836.)
Au No 96 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.
Voiliers et agents pour la vente de duck en coton,—marchands, en gros et en détail, de—Ficelles unies et fantaisie, à raies, pour tentes,
—Fabricants de—
Tentes, Prélarts, Couvertures de Wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie.
Étoffes à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabrique.
Sacs à grains, sel, riz, laine, de toute espèce, tissus à "Gunnies" aux prix du Nord.
25 mars—6m.

A VENDRE
A LA BAIE ST. LOUIS.
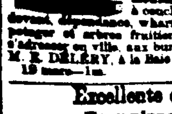
Une jolie résidence contiguë à celle du Dr Délery, se composant d'une maison toute meublée, avec cinq chambres à coucher, galerie derrière et devant, dépendance, wharf, cabane à bain, jardin potager et arbres fruitiers. Pour les conditions s'adresser en ville, aux bureaux de l'ABEILLE, ou à M. E. DELERY, à la Baie St. Louis.
13 mars—1m.

Excellente occasion.
Beau piano Pleyel.
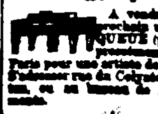
A vendre pour cause de départ un magnifique PIANO A QUEUE (petit format) fabriqué expressément par la maison Pleyel de Paris pour une artiste de cette ville. Prix modéré. S'adresser rue du Colysée No 228 ou Washington, ou au bureau de l'Abeille pour renseignements.
[illegible]

Mme A. EMERY,
Modiste Parisienne,
14..RUE DE CHARTRES..14
GRAND DÉBALLAGE
—DE—
MODES NOUVELLES.
31mars—2mois

Taxes et licences de ville, de 1878.
Département des Finances.
HOTEL DE VILLE,
Nlle-Orléans, 30 mars 1878.
AVIS est donné que durant les préparatifs qui doivent précéder les poursuites pour les taxes et les licences de 1878, on peut éviter les frais en acquittant les comptes au département des finances.
31 mars—2f — J. C. DENIS, Administrateur.

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS,
se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné et afin qu'elles puissent apprécier les propriétés médicales que possède ce Bitter.
Propriétaire, Alph. WALZ,
31 mars—1f — 26 rue Conti.

CHEMISERIE PARISIENNE
—DE—
F. GUÉBLÉ-NIPPERT,
30 RUE ST-CHARLES,
(Manufacture: 70 rue St Louis.)
L'incontestable supériorité de nos CHEMISES est reconnue par nos nombreux clients, comme FAÇON, COUPE (employant celle de Charvet, de Paris), GENRES ET MATÉRIAUX sur tout ce qui se fait et se vend ici en fait de CHEMISERIE, tant américaine que française (cette dernière dite EXPORTATION, qui signifie INFÉRIORITÉ).
Le SUCCÈS obtenu jusqu'à ce jour encourage cette INDUSTRIE LOCALE à se recommander au public, garantissant de satisfaire les plus difficiles.
Le STOCK en magasin est toujours au plus grand complet.
Spécialité: CHEMISES ET LINGE DE DESSOUS SUR MESURE.
18fév—2m—DMJ

Vidanges. Vidanges.
LA Louisiana S. Excavating Co. invite les propriétaires et agents qui ont des fosses à faire vider à s'adresser au No 120 Passage de la Bourse, près St-Louis, où ils trouveront toujours les avantages sous le prix soit pour l'ouvrage.
L'on vide les fosses avec une pompe à travers les magasins ou résidences sans ressentir la moindre odeur désagréable, l'opération se fait dans quelques minutes seulement.
La compagnie se charge aussi de la pose des barils sanitaires inodores.
31 mars—3m—D. Ma J.

Jenkins's
ANNIHILATOR
RHEUMATISM
GOUT NEURALGIA

C'est un remède pharmaceutique [illegible]. Il purifie le sang, active les fonctions du foie et des reins, fait disparaître tout vestige d'affection des organes. Le prix est de $1.00. En vente chez tous les pharmaciens.
On envoie, gratis et partout, des brochures contenant de précieux conseils.
E. JENKINS & CO. Propriétaires.
FINLEY & THOMPSON agence générale,
3 mars—3m DMarJ — Nlle-Orléans Lne

A. BONNET, — WM FRANTZ, — H. OPITZ.
A. BONNET & CIE.,
65........RUE ROYALE........65

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits—
Les prix des [illegible] et des réparations de tous genres ont été également réduits de 25 o/o.
MM. Frantz, Opitz et Krentz—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.
Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er sept—1 an—DMJ

JE me charge, comme occupation spéciale, de solliciter et d'obtenir avec promptitude du gouvernement des
MARQUES DE COMMERCE
pour toute espèce d'articles; ainsi que des
BREVETS D'AUTEUR
pour Pièces de théâtre, Chansons, Livres, Publications, etc. Mes conditions sont plus modérées que celles de tout autre attorney, et je fournis les témoignages les plus concluants d'intégrité, d'honnêteté, etc. Détails et renseignements donnés sur demande. S'adresser par lettres avec la suscription:
P. O. Box 893, Washington, D. C.
R. H. GILMORE, attorney et statisticien, 1210 F street,
30 mars—1 m — Washington, D. C.

GALERIE DES ARTS DE
LILIENTHAL,
121........RUE DU CANAL........121
(Bâtisse Touro.)
UNE jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBON DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississipi.
Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé.
23déc—6m Dim MarJ.

COW PEAS.—COW PEAS.
NOUS RECEVONS CONSTAMMENT DES CONSIGNATIONS DE
COW PEAS,
CLAY, MÊLÉS
et d'autres variétés, que nous vendons au prix courant du marché.
17mars—1m — J. R. KENT & CO. 50 rue Tchoupitoulas.

Engrais spéciaux pour la canne et le coton.
AYANT une entière confiance dans l'intégrité et l'expérience de la compagnie d'engrais Quinnipiac de New Haven, Conn., comme fabricants, je n'hésite nullement à recommander le "PINE ISLAND GUANO" aux planteurs sucriers, ainsi que le "PINE ISLAND AMMONIATED PHOSPHATE" aux planteurs cotonniers de cette section. Je serai heureux de recevoir leurs ordres.
HUGH W. MONTGOMERY,
100, rue Commune au Sud.
10 mars—1m

LE RESTAURANT BOUDRO,
AU LAC PONTCHARTRAIN.
Est prêt à recevoir ses hôtes. L'établissement vient d'être complètement restauré et se trouve dans un admirable état.
Tout ordre laissé chez LÉON LAMOTHE, No 23 rue St. Charles, sera promptement exécuté.
JARY & HAUSSE, Propriétaires.
17 mars—1m

Une bonne occasion.
A VENDRE pour cause de départ pour France No 10 rue Toulouse, un MAGASIN DE BOUTEILLES, situé [illegible] brouette, wagon, cheval, etc. Pour les informations, s'adresser sur les lieux.
5 mars—1m

BONNE OCCASION.
A vendre pour cause de départ pour l'Europe.
LE magnifique ETABLISSEMENT DE ONZE BILLARDS, tous remis à neuf et venant des meilleures fabriques des Etats-Unis. Les installations ne laissent rien à désirer. Loyer très raisonnable avec bail. S'adresser au Billard St-Louis, No. 102, encoignure Royale et St-Louis.
2mars—1m DMJ.

Une bonne occasion.
A VENDRE
POUR cause de départ, le café bien connu sous le nom de FRENCH MARKET EXCHANGE, situé rue Decatur No 261, entre rue St. Philippe et Ursulines, en face du marché aux légumes.
Pour plus d'informations s'adresser sur les lieux.
17 mars—1m

Demande de Coupeur.
ON a besoin d'un COUPEUR de premier ordre à qui un emploi permanent sera garanti. S'adresser immédiatement au magasin de vêtements de COGAN, No 19 rue du Canal.
[illegible]

Pour cause de départ.
A VENDRE.
GROCERIES
La grocerie bien achalandée, située encoignure Amour et Bagatelle (Bagatelle and Rampart).
S'adresser sur les lieux. — 29 mars—7f